



URBANISME

(à rappeler dans toute correspondance)

DOSSIER N° DP 17306 23 00291

**MISE EN LIGNE LE 18-09-2023**

Date du 26/04/2023

Adresse des travaux :

160 Avenue CHARLES REGAZZONI

17200 ROYAN

DESTINATAIRE

SARL IGIT

Monsieur HADJADJ Jérémie

10 Rue ROUGET DE LISLE

92400 COURBEVOIE

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie

Objet : Rejet tacite

Envoi Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 26/04/2023.

Par lettre du 16/05/2023, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP02. : Un plan de masse coté [ Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. Merci de localiser l'implantation des panneaux sur le plan de masse.
- DP04. : Un plan des toitures [ Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme]. Merci de fournir un plan de toiture permettant d'apprécier l'implantation des panneaux, le dimensionnement.
- DP06. : Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [ Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme]. Merci de fournir une insertion graphique couleur.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 25/08/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.  **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

En conséquence, vous redéposerez une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra si vous souhaitez réaliser votre projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 04/09/2023  
 Pour le Maire et par délégation,  
 Le Premier Adjoint,  
 Didier SIMONNET

